

BOURELLE. — Voy. SIVRY (DE).

BOURET (HENRI-CHARLES-GASPARD), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Riez (Basses-Alpes), en 1752, mort à Paris, le 28 juillet 1805, était homme de loi à Riez. Élu, le 6 septembre 1792, par le département des Basses-Alpes, membre suppléant de la Convention, avec 140 voix sur 277 votants, et admis à siéger comme titulaire le 3 juin 1793, en remplacement de Verdelin, décedé, il fit accorder des secours à plusieurs militaires, fut envoyé en mission avec Legris dans le département du Morbihan, et écrivit de Lorient à la Convention le 3 frimaire an III : « C'est un spectacle bien intéressant pour les représentants du peuple en mission dans les départements maritimes que celui du pavillon ennemi humilié, contraint par nos braves marins à entrer dans nos ports et à y apporter des approvisionnements de tout genre,... etc. » Il devint secrétaire de la Convention.

Bouret avait pris violemment parti contre les Jacobins en thermidor. Chargé d'une nouvelle mission dans le département de la Manche, il en rendit compte en ces termes, le 23 floréal an III :

« Mon premier soin, en arrivant dans ce département, a été d'activer l'exécution de votre décret du 21 germinal sur le désarmement des terroristes. Ces *cannibales* osaient encore lever une tête insolente et nourrir de coupables espérances, s'exhaler en menaces et comprimer le zèle des vrais amis de la patrie... »

Membre du Conseil des Anciens le 23 vendémiaire an IV, comme ancien conventionnel, Bouret y prit la parole pour appuyer l'annulation des élections de Saint-Alban. Il mourut agent général et administrateur de l'*Etablissement des aveugles* (hospice des Quinze-Vingts).

BOURG-LAPRADE (ANROINE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né à Meilhan (Lot-et-Garonne), le 17 septembre 1736, mort à Meilhan, le 14 novembre 1816, était trésorier de France avant la Révolution. Il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, haut juré de Lot-et-Garonne, puis entra, le 23 germinal an V, comme député de ce département, au conseil des Cinq-Cents, élu par 94 voix. Il y prit quelquefois la parole : au sujet de la suppression d'outre-mer, pour combattre une motion d'indemnité qui devait être attribuée aux jurés d'outre-mer, pour demander (26 floréal an VI) la question préalable sur le remplacement des juges. Après le coup d'État de brumaire an VIII, Bourg-Laprade entra, le 4 nivôse, au nouveau Corps législatif, pour y représenter le département de Lot-et-Garonne. Il fut nommé président de cette assemblée vers le 3 nivôse an IX, et se rendit en cette qualité auprès du premier consul pour lui exprimer « l'indignation » qu'inspirait au Corps législatif l'attentat qui avait eu lieu contre sa personne. Bourg-Laprade fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XIII ; choisi par son département (octobre 1803) comme candidat au Sénat conservateur, il ne fit jamais partie de cette assemblée.

BOURGAÏN (DENIS-GUILLEAUME), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris, le 24 janvier 1751, mort à Paris, le 19 octobre 1810, fut élu membre suppléant de la Convention par le département de Paris, le 22 septembre 1792, avec 262 voix sur 453 votants. Il y remplaça en 1793 un re-

présentant exécuté ; mais il y passa inaperçu, ainsi qu'au Conseil des Cinq-Cents, dont il fut admis à faire partie, le 1 brumaire an IV, comme ancien conventionnel.

BOURGANEL (PIERRE), député de 1885 à 1889, né à Pommiers (Loire), le 18 février 1850. Propriétaire agriculteur et maire de Pommiers depuis 1876, conseiller général depuis 1877, il prit dans son département une part active au développement de l'instruction et des voies de communication. Élu le 4 octobre 1885, le 6^e sur 9 de la liste républicaine modérée, député de la Loire, par 64,668 voix (116,857 votants, 151,072 inscrits), il siégea à l'union des gauches, et vota avec les opportunistes, notamment contre la révision de la Constitution et pour les ministères Rouvier et Tirard. Dans la dernière session, M. Bourganuel a voté : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOURGEOIS (NICOLAS), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était médecin à Châteaudun, lors de son élection, le 6 septembre 1792, comme député d'Eure-et-Loir à la Convention nationale, par 217 voix sur 350 votants. Son rôle dans l'assemblée fut assez effacé. Dans le procès de Louis XVI, il répondit affirmativement au 1^{er} appel nominal, et dit : « Comme citoyen je déclare que j'ai toujours cru Louis coupable. » Sur le 3^e appel, il est porté *absent par maladie*. Dans la séance du 3 germinal an III, Bourgeois demanda le rappel à la Convention des représentants qui étaient alors dans les départements. « Je demande aussi, ajouta-t-il, que l'on fasse disparaître toutes les dénominations odieuses, que l'on rallie tous les Français sous un même titre, celui de républicains, et qu'on ouvre les prisons à ceux qui ne sont arrêtés que pour délits révolutionnaires. » Enfin, le 28 messidor, au nom des comités réunis de sûreté générale, des finances et des inspecteurs, il exposa que la malveillance pouvait profiter des issues sans nombre qui se trouvaient dans l'enceinte du jardin et du Palais national ; sur sa motion, l'assemblée adopta un projet de décret relatif à la police du palais et du jardin. Le 4 brumaire an IV, Nicolas Bourgeois fut du nombre des conventionnels qui entrèrent au Conseil des Anciens. Il y demanda et obtint, le 18 prairial, l'annulation des élections du canton de Montenois (département du Doubs), et ne fit pas partie d'autres législatures.

BOURGEOIS (ADOLPHE-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS), député de 1831 à 1834, né à Paris, le 10 septembre 1795, était propriétaire à Paris. Il se fit élire, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège de la Creuse (Boussac), siégea dans la majorité gouvernementale, et vota avec elle jusqu'à la fin de la session, notamment : en septembre 1831, pour l'ordre du jour motivé présenté par Ganneron et déclarant que « la Chambre était satisfaite des explications données par les ministres sur la situation extérieure, et qu'elle se confiait à leur sollicitude du soin de veiller à la dignité et aux intérêts de la France » ; et en

avril 1833, *pour* le jugement et la condamnation du gérant du journal la *Tribune*.

BOURGEOIS (PAUL), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1889, né à la Verrie (Vendée), le 6 mars 1827, médecin à la Verrie, débuta dans la vie politique comme conseiller général et maire de la Verrie, et brigua avec succès, le 8 février 1871, les suffrages des conservateurs de la Vendée, aux élections pour l'Assemblée nationale. Élu représentant, le 5^e sur 8, par 59,748 voix (66,286 votants, 102,701 inscrits), il siégea à la droite monarchiste, s'inscrivit à la réunion Colbert et au cercle des Réservoirs, et vota : 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, *pour* le septennat; 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires; 16 mai, *pour* le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon. Il *s'abstint*, le 11 février 1875, dans le scrutin sur l'amendement Pascal Duprat (élection des sénateurs par le suffrage universel), et repoussa, le 25 février, l'ensemble des lois constitutionnelles.

Inscrit par ses amis politiques et même par un certain nombre de membres de la gauche sur la liste des sénateurs inamovibles, M. Bourgeois ne crut pas devoir accepter, et préféra se représenter, le 20 février 1876, comme député dans la 2^e circonscription de la Rochesur-Yon, qui l'élut par 8,106 voix (11,510 votants, 18,574 inscrits), contre 3,273 voix à M. Dugast-Matifeux. Il fut de la minorité conservatrice et vota *contre* les 363, *pour* le gouvernement du Seize-Mai, qui soutint sa réélection le 14 octobre 1877 : M. Bourgeois obtint, cette fois, 9,505 suffrages contre 4,935 à M. de Grancourt (14,498 votants, 19,283 inscrits). Il s'associa à tous les votes de la droite, se prononça *contre* les invalidations des députés conservateurs, *contre* l'ordre du jour de confiance accordé (20 janvier 1879) au ministère Dufaure, *contre* l'élection au Congrès (30 janvier), de M. J. Grévy comme président de la République; 16 mars 1880, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations; 8 février 1881, *contre* le divorce. Réélu le 21 août 1881, par 9,485 voix (14,651 votants, 19,567 inscrits), contre 5,067 à M. Aug. Cancalon, il continua de siéger à droite, et de voter *contre* les ministres. M. Paul Bourgeois se prononça *contre* les divers cabinets de gauche qui occupèrent le pouvoir, refusa au ministère Ferry le vote des crédits du Tonkin, vota *contre* la séparation de l'Église et de l'État, *contre* la loi d'expulsion des princes, etc.

Porté sur la liste conservatrice du 4 octobre 1885, il passa, le 5^e sur 7, avec 51,679 voix (92,162 votants, 120,430 inscrits), reprit sa place à droite, vota *contre* le projet de loi sur l'enseignement primaire, *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican, *contre* les ministères Freynet et Goblet, etc.

M. Paul Bourgeois a pris part à un certain nombre de discussions, non par de grands discours, mais par des réparties et des observations dont la forme humoristique n'est jamais blessante pour personne; il tourne fort agréablement les vers, comme le prouvent quelques pièces de circonstance reproduites dans les journaux. Dans la dernière session, il a voté

contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOURGEOIS (JEAN-BAPTISTE), député de 1885 à 1889, né à Roubaix (Nord), le 19 février 1831, s'établit, vers la fin de l'Empire, à Dôle (Jura), où il prit la direction d'une importante maison de commerce. Conseiller municipal de Dôle, président du tribunal de commerce, conseiller général pour le canton de Rochefort, M. Bourgeois s'occupa activement de politique et travailla dans son département à la propagation des idées républicaines en même temps qu'à la diffusion de l'enseignement populaire. Membre de la *Ligue* présidée par M. Jean Macé, il fonda dans l'arrondissement de Dôle une « Société républicaine d'instruction » et fit une opposition très marquée au ministère du Seize-Mai. Lors des élections du 21 août 1881, M. Bourgeois obtint au premier tour, dans sa circonscription, 4,935 suffrages; mais il se désista en faveur de son concurrent, républicain de nuance plus modérée, qui fut élu.

Le 4 octobre 1885, il fut inscrit sur la liste radicale du Jura et élu, le 5^e et dernier, par 39,299 voix (68,240 votants, 81,095 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, vota *pour* l'interdiction du territoire de la République aux membres des familles ayant régné sur la France, *pour* la loi sur l'enseignement primaire, *pour* l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets, *pour* les propositions d'économie de la commission du budget (chute du ministère Goblet), *pour* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier), *pour* l'urgence de la proposition de révision (chute du ministère Tirard, 31 mars 1888). Dans la dernière session, M. J.-B. Bourgeois s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), s'est *abstenu* sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), a voté *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOURGEOIS (LÉON-VICTOR-AUGUSTE), député de 1888 à 1889, né à Paris, le 29 mai 1851, fut, après de bonnes études, reçu docteur en droit, et entra presque aussitôt dans l'administration. Nommé le 26 décembre 1877, secrétaire-général de la préfecture de la Marne, il passa sous-préfet de Reims, le 17 novembre 1880, préfet du Tarn le 8 novembre 1882, et secrétaire-général de la préfecture de la Seine, le 19 octobre 1883. Dans ce dernier poste (1883-1884), il entretint de bonnes relations avec le conseil municipal de Paris. M. Bourgeois devint ensuite préfet de la Haute-Garonne, directeur du personnel et directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'Intérieur. Il était un des plus jeunes fonctionnaires de ce ministère, lorsqu'il fut appelé, en novembre 1887, à remplir les fonctions du préfet de police. Il remplaçait M. Gragnon, révoqué pour son intervention dans l'affaire Caffarel-Limousin-Wilson, et pour la disparition et la substitution de certaines pièces du dossier, manœuvres dont

l'enquête parlementaire qui autorisait les poursuites contre M. Wilson, l'avait reconnu responsable. M. Léon Bourgeois fit au conseil municipal de Paris (séance du 21 novembre 1887), des déclarations conciliantes : « Deux pensées, dit-il, dicteront chacun de mes actes : le dévouement absolu à la République et l'amour de notre cher et grand Paris. Quant à mes devoirs envers le conseil municipal, ils m'apparaissent nettement, et je les remplirai avec une entière loyauté... Nous sommes divisés sur une question de principe; c'est une nécessité de notre situation réciproque... »

M. Hovelacque, alors président du conseil, lui répondit par des paroles sympathiques, tout en affirmant une fois de plus au nom de l'assemblée communale, la volonté d'en finir avec l'institution même de la préfecture de police, « cette institution consulaire qui est la honte de la République. »

Mais M. Léon Bourgeois ne resta pas longtemps préfet de police; il donna sa démission après avoir été élu, le 26 février 1888, par 48,018 voix, 72,342 votants et 118,868 inscrits, député de la Marne. (Le général Boulanger avait obtenu 16,249 suffrages). M. Bourgeois siégea à la gauche radicale, et devint, en mai 1888, quelques semaines après la formation du ministère Floquet, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Ces fonctions avaient été supprimées au mois de décembre 1886, sur la demande des radicaux; il fallut donc, pour les rétablir, soumettre aux Chambres un crédit spécial, que l'extrême gauche, cette fois, ne refusa pas. M. Bourgeois suivit la fortune du cabinet Floquet, et quitta le pouvoir avec lui le 14 février 1889; dans l'intervalle, il avait pris plusieurs fois la parole au nom du gouvernement, tant à la Chambre qu'au Sénat, notamment, au Luxembourg, dans la discussion d'un projet de loi étendant aux travaux des villes le bénéfice de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et permettant à l'initiative privée de se substituer sous forme d'associations aux pouvoirs publics pour exécuter dans les villes, comme elle le fait déjà dans les campagnes, certains travaux d'utilité générale, tels que le percement d'une rue ou son assainissement.

Dans la dernière session, M. Léon Bourgeois a voté : *pour* le rétablissement du scrutin nominal (11 février 1889); *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes (14 mars); *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril); il s'est abstenu (2 avril) lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

BOURGEOIS. — Voy. JESSAINT (VICOMTE DE).

BOURGEOIS DE L'ÉPINE (CHARLES-NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Viviers (Aisne), en 1749, mort à une date inconnue, était laboureur à Viviers. Il fut, le 13 mars 1789, élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Villers-Cotterets, fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante, et plus tard, sous le Consulat, devint conseiller général de l'Aisne.

BOURGOIN (AUGUSTE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 24 décembre 1799, mort à Pondichéry (Indes françaises), le 1^{er} mai 1869, avait été collecteur à Pondichéry;

il devint ensuite commissaire adjoint de la marine et fut retraité en cette qualité le 14 février 1851. — Il fut élu le 31 janvier 1849, représentant suppléant à l'Assemblée constituante par nos établissements français dans l'Inde. Le titulaire était M. Lecour, qui, admis après vérification de ses pouvoirs, le 24 avril 1849, donna presque aussitôt sa démission. Bourgoin se trouva désigné pour siéger à sa place; mais il n'eut le temps de prendre part à aucun vote avant la fin de la législature.

BOURGOING (PAUL-CHARLES-AMABLE, BARON DE), pair de France et sénateur du second Empire, né à Hambourg (Allemagne), le 19 décembre 1791, mort à Paris, le 16 août 1864, était le fils aîné d'un célèbre diplomate de l'Empire qui a laissé plusieurs ouvrages d'histoire. Entré au service militaire en 1811, il fit dans la jeune garde les campagnes de Russie et d'Allemagne et celle de France, comme aide de camp du général Mortier. Sous la Restauration, il entra dans la diplomatie, et fut attaché tour à tour aux ambassades de Berlin, de Munich et Vienne. En 1828, il était premier secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg, lorsque la guerre éclata entre la Turquie et la Russie. Il se rendit au quartier général de l'empereur Nicolas, accompagna l'état-major de l'armée d'invasion et se distingua au siège de Silistrie. Après la révolution de Juillet, il continua à représenter, comme chargé d'affaires, la France auprès du czar. Peut-être son attitude contribua-t-elle à calmer l'irritation qui causait à l'empereur de Russie la chute de Charles X et à prévenir une rupture qui eût été le signal d'une guerre générale. Ministre plénipotentiaire en Saxe (1832), puis en Bavière (1835), il fut nommé pair de France le 25 décembre 1841, et se montra tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe. La République de 1848 l'écarta momentanément des affaires; mais son nom, le rôle joué jadis par son père, et l'adhésion qu'il fit personnellement à la politique de l'Élysée, le désignèrent à L.-N. Bonaparte, à la fin de 1849, pour le poste d'ambassadeur à Madrid; il l'occupa jusqu'en septembre 1851. Le 31 décembre 1852, il fut appelé au Sénat impérial et jusqu'à sa mort, il vota constamment en faveur du pouvoir, par exemple en 1858, *pour* la loi de sûreté générale.

BOURGOING (PHILIPPE, BARON DE), devenu du précédent, député au Corps législatif de 1863 à 1870 et de 1876 à 1879, né à Nevers (Nièvre), le 22 octobre 1827, mort à Paris, le 20 avril 1882, avait été écuyer de Napoléon III et premier inspecteur général des haras, quand il fut, le 19 septembre 1868, élu député au Corps législatif par la 2^e circonscription de la Nièvre avec 15,706 voix (21,486 votants, 32,777 inscrits) contre 3,865 à M. Cyprien Girerd, candidat de l'opposition. M. Ferdinand Gambon, candidat inassermé, obtint, malgré son refus de serment, 1,872 voix qui, dans le *Journal officiel*, furent mentionnées sous cette rubrique : « *voix annulées.* » M. Ph. de Bourgoing siégea sur les bancs de la majorité, fut réélu le 24 mai 1869, par 19,822 voix sur 26,399 votants et 33,031 inscrits, contre 6,439 à M. Malardier, ancien représentant, et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Il prit part à cette campagne comme lieutenant-colonel d'un bataillon de mobiles de la Nièvre, et fut nommé à cette occasion commandeur de la Légion d'honneur. Une élection partielle devant avoir lieu dans la Nièvre le 24 mai 1874, M. Ph. de Bourgoing

adressa aux électeurs une profession de foi où il s'exprimait en ces termes : « Mes convictions n'ont pas varié, je suis fidèle à l'Empire. Soumis aux lois de mon pays, je respecte les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Mais quand l'heure sera venue de choisir un gouvernement définitif, je demanderai qu'on en laisse le soin au pays, librement et directement consulté. Je crois en effet, avec le prince impérial, que l'appel au peuple, c'est le salut et c'est le droit. » Il fut élu par 37,568 voix (74,512 votants, 95,628 inscrits), contre M. Gudin du Pavillon, républicain modéré, qui obtint 32,109 voix. Il partit alors pour Chislehurst, afin de présenter son hommage à l'ex-impératrice et à son fils. Mais l'élection de M. Ph. de Bourgoing fut vivement contestée et souleva à l'assemblée de nombreuses réclamations. Une pièce dont M. C. Girard, député, donna lecture à la tribune à propos du fameux comité central de l'appel au peuple, tendait à prouver qu'on avait cherché à gagner des voix au candidat par des manœuvres illicites. Le rapport sur l'élection de la Nièvre, présenté le 23 décembre 1874 par M. de Choiseul, insista sur la nécessité de faire pleine et entière lumière au moyen d'une enquête parlementaire. Cette demande d'enquête fut appuyée par M. Ricard, et votée par l'assemblée. Une commission fut nommée qui, sous la présidence de M. Albert Grévy, eut à examiner la part qu'avait prise le comité de l'appel au peuple à l'élection Bourgoing, et à juger le système de propagande suivi par les agents bonapartistes, non seulement dans la Nièvre, mais encore dans la plupart des départements. Les dépositions d'un très grand nombre de témoins, et particulièrement de M. Léon Renault, furent consignées dans un long rapport (25 février 1875) de M. Savary, au nom de la commission d'enquête parlementaire. Le garde des sceaux, M. Tailhand, ayant cru devoir refuser à la commission de lui communiquer certaines pièces, l'assemblée l'invita formellement à faire droit à sa réclamation. Peu de jours après, M. Tailhand se retira et fut remplacé par M. Dufaure, qui fournit les documents demandés. Un rapport final de M. Savary (9 juillet) demanda et obtint l'annulation de l'élection de la Nièvre. Mais la législature touchait à sa fin.

Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Cosne, par 9,047 voix (17,766 votants, 22,025 inscrits), contre 8,583 à M. Massé, ancien sous-préfet de la Défense nationale, et sur une déclaration ainsi conçue : « Respect du présent, réserve de l'avenir, » M. de Bourgoing siégea, comme précédemment dans le groupe de l'appel au peuple, vota avec lui pour le gouvernement du Seize Mai, et obtint sa réélection le 14 octobre 1877, par 9,725 voix (18,608 votants, 23,398 inscrits) contre 8,812 à M. Fleury, républicain modéré.

Son élection fut encore soumise à une enquête parlementaire (mai 1878), et la vérification en fut ajournée. Définitivement invalidé le 13 novembre, il ne se représenta pas, au scrutin du 2 février 1879, et obtint cependant 1,170 voix contre 10,957 accordées à l'élu républicain opportuniste, M. Fleury.

BOURGOIS (JACQUES-FRANÇOIS-AUGUSTE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Fresnoy-Polny (Seine-Inférieure), en 1741, mort à Annale (Seine-Inférieure), le 16 juillet 1812, entra dans les ordres, et appartint à la congrégation des Lazaristes (prêtres de la mis-

sion). Il adopta les idées de la Révolution, quitta l'habit religieux et vint habiter Fresnoy-Polny, son lieu de naissance. Élu, le 12 septembre 1792, par le département de la Seine-Inférieure, membre de la Convention, il vota « pour la détention de Louis XVI pendant la guerre et pour la déportation ensuite », siégea parmi les plus modérés, et prit la parole le 23 germinal an III, en faveur de Delahaye, son collègue de la Seine-Inférieure, accusé par Laurent Lecointre d'avoir « contracté l'engagement de porter les armes avec les Chouans contre sa patrie. » Merlin (de Douai) ayant exprimé l'avis que l'accusation était dénuée de preuves, Bourgeois intervint pour affirmer qu'il y avait confusion et que le vrai coupable était un « ci-devant gentilhomme des environs de Rennes, émigré et rentré sur le territoire de la République. » Bourgeois fit partie du Conseil des Anciens. Son département l'y députa le 23 vendémiaire an IV, par 375 voix, et lui renouvela ce mandat le 24 germinal an VI. Il se montra partisan du coup d'État de brumaire, et fut désigné le 4 nivôse an VIII, comme député de la Seine-Inférieure au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1805.

BOURGON DE FOUCHERANS (JEAN-BAPTISTE), député de 1827 à 1830, né à Besançon (Doubs), le 7 septembre 1780, mort à Besançon, le 5 février 1870, était conseiller à la Cour royale de cette ville et connu par ses sentiments conservateurs, quand il fut élu, le 24 novembre 1827, député du Doubs, au collège de département. « Le trône et nos institutions n'ont pas d'ami plus sincère », disent ses biographes. Il siégea au Centre droit, et vota, jusqu'à la fin de la législature, avec les royalistes modérés. Non réélu aux élections suivantes, il se consacra entièrement à ses fonctions de magistrat, devint, sous Louis-Philippe, président de chambre à la même Cour, et reçut, en 1853, le titre de président honoraire. Chevalier de la Légion d'honneur.

BOURGUET DE TRAVANET (PIERRE-NICOLAS-JOSEPH), député au Corps législatif en l'an X, né à Réalmont (Tarn), le 12 octobre 1753, mort à Paris, le 24 mars 1812, avait appartenu à l'armée avec le grade d'adjudant commandant. Après le 18 brumaire, il devint sous-préfet de Castres. Il occupait ce poste lorsque le Sénat conservateur le désigna, le 6 germinal an X, pour représenter le Tarn au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1810.

BOURGUIGNON-DUMOLARD (CLAUDE-SÉBASTIEN), ministre de la Police générale, du 4 messidor an VII au 2 thermidor an VII, né à Vif (Isère), le 21 mars 1760, mort à Paris, le 22 avril 1829, était officier municipal au début de la Révolution. Arrêté, après le 31 mai 1793, comme fédéraliste influent du Midi, il fut remis en liberté et se rendit à Paris, où il se rangea parmi les adversaires de Robespierre. Nommé, le lendemain du 8 thermidor, secrétaire général du comité de sûreté générale, il mit sous scellés les papiers des deux Robespierres, et ordonna la mise en liberté d'un grand nombre de détenus. Il entra ensuite comme chef de division au ministère de l'Intérieur, puis comme secrétaire général à celui de la Justice, et il devint commissaire du Directoire près le tribunal civil de Paris, puis près la cour de Cassation. Gohier, à son entrée au Directoire, le fit nommer, le 4 messidor an VII, ministre de la Police générale, en remplacement de Duval; il

n'y demeura que vingt-sept jours, céda la place à Fouché, et accepta les fonctions de régisseur de l'enregistrement et des domaines. Le gouvernement consulaire le nomma juge au tribunal criminel de Paris, et membre du conseil d'administration des droits réunis; l'empereur l'éleva au poste de substitut du procureur général impérial de la Haute Cour, et enfin de conseiller à la Cour impériale de Paris. Dans le procès du général Moreau, il opina, avec la majorité, pour une peine correctionnelle. Il fut mis à la retraite sous la seconde Restauration avec le titre de conseiller honoraire, et ouvrit un important cabinet d'avocat consultant à Paris. Bourguignon-Dumolard a publié de nombreux travaux de législation, entre autres un *Manuel d'instruction criminelle* (1810), le *Dictionnaire raisonné des lois pénales de France* (1811), la *Conférence des cinq Codes civils en France* (1818), les *Huit Codes annotés* (avec A. Dalloz) (1829), etc.

BOURJADE (JEAN-PIERRE-CATHERINE-EULALIE), député de 1846 à 1848, né à Olonzac (Hérault), le 13 mars 1795, mort le 12 octobre 1870, suivit la carrière militaire et parvint au grade de colonel d'état-major, avant d'entrer à la Chambre des députés, le 6 juin 1846, à la fin de la législature, comme député du 3^e collège électoral du Tarn-et-Garonne (Castelsarrasin). Le colonel Bourjade, élu par 393 voix sur 735 votants, remplaçait M. Emile de Girardin, démissionnaire: il avait eu pour concurrent M. Alph. Constant, qui obtint 341 voix. Il siégea dans la majorité conservatrice et fut réélu le 1^{er} août de la même année, par 412 voix contre 326 à M. Maison (741 votants, 861 inscrits). Son suffrage fut toujours acquis au ministère, et il soutint, jusqu'en février 1848, la politique de résistance de Guizot. Après le coup d'Etat de 1851, M. Bourjade fut promu au grade de général de brigade (3 janvier 1852).

BOURJOLLY (JEAN-ALEXANDRE LE PAYS DE), sénateur du second Empire, né à Saint-Domingue, le 24 mars 1791, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 13 septembre 1865, vint à Paris sous le Consulat, et fut emmené en Hollande par Louis Bonaparte parmi ses pages. Il en sortit pour entrer dans le 2^e régiment d'infanterie hollandaise comme sous-lieutenant, en 1807. Ce régiment, en 1808, faisait partie de l'armée d'occupation de Hanovre. Commandant un détachement de 18 à 20 hommes sur les côtes de l'Ouest-Frise, il eut occasion de se signaler en reprenant aux Anglais un navire que la marée descendante laissa à sec. Le baron Van der Capelle, alors ministre de la Guerre, témoigna par écrit à Bourjolly toute sa satisfaction sur cet acte, dont l'auteur n'était âgé que de dix-sept ans. Passé au service de la France en 1810, il suivit en qualité d'aide de camp le maréchal Bessières en Espagne, en Russie et en Allemagne, puis le maréchal Soult à Toulouse et à Waterloo. La Restauration interrompit sa carrière. Parvenu au grade de chef d'escadron en 1814, il resta en demi-solde jusqu'à la révolution de 1830, qui le remit en activité. Placé comme chef d'escadron au 8^e régiment de dragons, il devint rapidement lieutenant-colonel, puis colonel du même régiment. Nommé maréchal de camp le 21 janvier 1840, et, après sept années de combats en Afrique, lieutenant général le 20 octobre 1845, il commanda par la suite plusieurs divisions militaires. Le second Empire l'appela à la présidence du comité consultatif de cavalerie, et par décret

du 31 décembre 1852, le fit sénateur. Ses votes furent acquis au gouvernement. On doit à M. Le Pays de Bourjolly quelques écrits militaires, entre autres sur l'Algérie et son gouvernement. Grand officier de la Légion d'honneur, du 10 décembre 1849.

BOURKE (JEAN-RAYMOND-CHARLES, COMTE), pair de France, né à Lorient (Morbihan), le 12 août 1772, mort à sa terre de Pléleu (Morbihan), le 29 août 1847, était fils de Richard Bourke, écuyer, et de dame Marie-Jacquette Saint-John. Il entra au service le 10 janvier 1788, comme cadet gentilhomme, dans le régiment de Walsh-infanterie (brigade irlandaise), fut nommé sous-lieutenant la même année, servit aux Indes jusqu'en 1790, puis à Saint-Domingue en 1791. Destitué et deporté par les commissaires civils, il fut acquitté par la Convention, employé comme adjoint provisoire aux adjutants généraux de l'armée des côtes de Cherbourg, et rentra comme capitaine (brumaire an IV) dans son ancien régiment. Il fit les campagnes de l'Ouest, fut prisonnier des Anglais, et, de retour en France, devint commandant supérieur de Lorient en l'an IX. L'année d'après, il fit partie de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, s'y distingua, devint premier aide de camp du général Leclerc, et revint en France le 27 nivôse an XI, avec le grade de chef de brigade. Sous les ordres du général Davoust, il assista à toutes les affaires navales, depuis Flessingue jusqu'à Ambletouse. Membre et officier de la Légion d'honneur, les 4 germinal et 25 prairial an XII, il obtint en l'an XIII, le grade d'adjutant, combattit à Austerlitz, fit la campagne de Prusse, se signala à Auerstadt, à Eylau, à Friedland, et fut fait commandant de la Légion d'honneur en 1807. Il devint général de brigade sur le champ de bataille de Wagram où il eut deux chevaux tués sous lui. Envoyé à Anvers contre les Anglais, puis à Flessingue, il passa en Espagne (1810). En 1813, il fit la campagne de Saxe, reçut le grade de général de division et le gouvernement de Wesel. Assiégé dans cette place, il s'y défendit jusqu'au 18 avril 1814, et ramena en France toute sa garnison et 40 bouches à feu.

La Restauration le mit d'abord en non-activité, puis le plaça (1819), à la tête de la 10^e division militaire. Il fut ensuite inspecteur général d'infanterie, le 21 avril 1821. L'Empire l'avait fait baron, les Bourbons lui conférèrent le titre de comte, puis la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. Bourke commanda, pendant la guerre d'Espagne (1823), la 2^e division du 1^{er} corps. Pair de France le 19 octobre 1823, il soutint le gouvernement royal jusqu'à la fin du règne de Charles X. Placé dans le cadre de réserve en 1829, il se retira dans ses terres, auprès de Lorient, et y mourut sous Louis-Philippe.

BOURLET (ANTOINE-SIMON, BARON), député au Conseil des Anciens, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 17 juillet 1754, mort à Paris, le 5 septembre 1829, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, devint, à la Révolution, officier municipal à Versailles, puis fut élu, le 23 germinal an V, député de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens. Il ne s'y fit point remarquer. Rallié plus tard au gouvernement de la Restauration, il fut, le 19 avril 1817, créé baron par Louis XVIII.

BOURLIER (JEAN-BAPTISTE, COMTE), député au Corps législatif de 1807 à 1813, membre du

Sénat conservateur et pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 1^{er} février 1731, mort à Evreux (Eure), le 30 octobre 1821, d'une famille peu aisée, fit ses études ecclésiastiques chez les Robertins, succursale presque gratuite de Saint-Sulpice, et fréquenta, grâce à l'amabilité de son caractère, les meilleurs esprits de son temps. Il perdit, à la Révolution, le bénéfice dont il avait été pourvu, n'en resta pas moins dévoué aux idées nouvelles, et prêta serment à la constitution civile du clergé. Nommé, en vertu du Concordat évêque d'Evreux (3 floréal an X), il fut décoré de la Légion d'honneur le 16 messidor an XII et chargé par l'empereur de plusieurs missions de confiance auprès du pape, prisonnier à Fontainebleau. Appelé (mai 1806) à présider le collège électoral de l'Eure, il fut choisi comme candidat par ce collège au Corps législatif (novembre suivant) et agréé par le Sénat conservateur comme député du département (18 février 1807). Créé baron de l'Empire le 28 janvier 1809, il vit son mandat de député renouvelé le 6 janvier 1813, et fut appelé, le 5 avril suivant, au Sénat conservateur. L'impératrice Joséphine s'étant retirée après son divorce à Navarre, près d'Evreux, Bourlier fut chargé de distribuer ses aumônes. Son adhésion à la Restauration lui valut, le 14 juin 1814, d'être élevé à la pairie. Comme il n'avait accepté aucune fonction pendant les Cent-Jours, la seconde Restauration le maintint à la Chambre haute (août 1815).

BOURLIER (NICOLAS-CHARLES), député de 1885 à 1889, né à Langres (Haute-Marne), le 5 avril 1830, ancien professeur à l'École de médecine d'Alger, devint dans la colonie grand propriétaire de terres et de forêts. M. Bourlier a longtemps voyagé en Egypte, en Tripolitaine, en Tunisie, en Algérie, au pays des Touaregs, au Maroc. Il a visité aussi la Turquie d'Asie jusqu'à la Perse et jusqu'à la mer Rouge. Nommé membre du conseil supérieur du gouvernement en 1873, il fut, deux ans plus tard, choisi comme maire de la commune de Saint-Pierre et Saint-Paul, et élu conseiller général. A plusieurs reprises il a été désigné pour la présidence du conseil général et pour la vice-présidence du conseil supérieur du gouvernement.

Au scrutin du 4 octobre 1885, porté sur la liste républicaine opportuniste, il réunit 7,455 voix (15,045 votants et 22,153 inscrits) et fut élu député du département d'Alger. M. Bourlier siégea dans la majorité, fit partie du groupe de l'Union des gauches et vota : *pour* l'expulsion des princes, *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican, *contre* l'amendement Colfavru tendant à la suppression des sous-préfets, *contre* la discussion (19 novembre 1887) de l'interpellation Clémenceau, *contre* l'urgence (31 mai 1888) de la proposition de révision dirigée contre le ministère Tirard. Dans la dernière session, M. Bourlier s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), et a voté *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOURLON (PIERRE-HENRI-DIEUDONNÉ), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Port-au-Prince (Haïti), le 29 juin 1801, mort à

Paris, le 25 octobre 1873, veuve puis gendre du maréchal Clauzel, vint de bonne heure en France et se destina à la haute industrie. A 29 ans, il était administrateur des Messageries générales, et, ayant pris une part active à la création des chemins de fer, devint administrateur de la Compagnie d'Orléans. Le 1^{er} août 1846, il se porta candidat à la députation dans le 3^e collège électoral de la Vienne (Civray), où il échoua avec 120 voix contre 156 accordées à M. Bommin, député sortant. A une élection partielle du 13 janvier 1849, il eut le même sort, avec 8,832 voix contre 16,557 données au moins favorisé des deux élus, M. Hennecart. Mais, élu conseiller général de la Vienne par le canton de Charroux en 1852, il devint, le 29 février de la même année, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription électorale de ce département (Poitiers), par 22,164 voix sur 23,090 votants et 46,263 inscrits. Il siégea silencieusement dans la majorité impérialiste. Son mandat lui fut renouvelé, comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 14,858 voix, sur 21,141 votants et 42,240 inscrits, contre M. David de Thiays, ancien préfet (6,082 voix).

Les circonscriptions du département ayant été remaniées pour les élections du 1^{er} juin 1863, M. Bourlon fut élu dans la 3^e circonscription (Civray), par 10,775 voix sur 17,841 votants et 25,824 inscrits, contre MM. Serph (6,631 voix) et Bardy (155). Privé de l'appui de l'administration aux élections de 1869, il ne fut pas élu et rentra dans la vie privée. — Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1849, et officier du même ordre de la promotion du 14 août 1862.

BOURMONT (LOUIS-AUGUSTE-VICTOR DE GHAISNE, COMTE DE) pair de France et ministre, né au château de Bourmont en Anjou, le 2 septembre 1773, mort au château de Bourmont, le 27 octobre 1846, était enseigne dans le régiment des gardes françaises depuis un an, quand éclata la Révolution. Son régiment se montrant favorable au mouvement populaire et un assez grand nombre de gardes ayant participé à la prise de la Bastille, il demanda son changement et fut nommé sous-lieutenant aux hommes d'armes à pied. Le jeune officier émigra bientôt, et devint aide de camp du prince de Condé qui le chargea en 1790, d'une mission secrète auprès de la noblesse et du clergé de Nantes. Les royalistes de l'Ouest organisèrent leurs troupes, et Bourmont retourna à son poste. Il pénétra en Champagne avec Condé, fit la campagne de 1793, une partie de celle de 1794 et passa en Vendée avec le grade de major général de l'armée commandée par M. de Scépeaux. Hoche étant parvenu à pacifier la Vendée, Bourmont, qui avait déjà été une première fois envoyé en Angleterre par les Vendéens, retourna à Londres, où il fit tous ses efforts pour rallumer la guerre : elle éclata de nouveau en 1799. Nommé par le comte d'Artois maréchal de camp, et investi du commandement des provinces du Maine, du Perche, etc., il se mit à la tête des Chouans, attaqua les Républicains à Saumur, et remporta un succès important qui ne tarda pas à grossir son armée. Il s'empara du Mans, malgré une vive résistance et sans pouvoir empêcher de graves excès après la victoire. Dans les conférences qui suivirent l'armistice conclu peu après, Bourmont se montra résolu à continuer la guerre, et donna l'ordre à tous les chefs de se préparer à combattre. Le 21 janvier 1800, il se trouvait au village de Grepin-de-Sablé, où il ordonna un service solennel pour le repos

de l'âme de Louis XVI. Quelques semaines après, la capitulation de M. de la Prévalais et la soumission du comte de Châtillon l'obligèrent d'adhérer au traité de paix conclu par ces deux chefs avec les républicains; il écrivit même à George Cadoudal d'imiter son exemple, ce qui fit naître, dès ce moment, des soupçons sur sa fidélité; on l'accusa encore d'avoir indiqué aux républicains les rivières où étaient cachés les canons fournis par l'Angleterre. Il vint alors s'établir à Paris, épousa Mlle de Bee-de-Lièvre, fille de l'ancien président du Parlement de Bretagne, et sut se faire bien venir du premier consul, qui le consultait volontiers sur les affaires de l'Ouest. L'explosion de la machine infernale (3 nivôse an IX — 21 décembre 1800), fournit à Bourmont une nouvelle occasion de montrer son zèle; il se rendit sur-le-champ dans la loge de Bonaparte, à l'Opéra, et demanda la punition des « Jacobins », qu'il accusa d'être les auteurs de l'attentat; mais Fouché, qui redoutait sans doute l'ascendant que pouvait prendre sur le maître un autre confident que lui, fit surveiller de très près la conduite de Bourmont, et réussit à le perdre. Le sénateur Clément de Ris ayant été enlevé dans sa maison de Beauvais, près de Tournai, le 23 septembre 1800, par six brigands armés qui s'étaient emparés de son argent et de son argenture et l'avaient séquestré lui-même dans un lieu inconnu, Fouché impliqua le comte de Bourmont dans l'affaire, le fit arrêter, enfermer, mettre au secret au Temple, et transférer à la citadelle de Dijon, puis à celle de Besançon, d'où il s'évada en 1805, pour se réfugier en Portugal avec sa famille. Rentré en France après la prise de Lisbonne par le général Junot, en 1808, Bourmont obtint de Napoléon, qui avait confiance dans les talents militaires de l'ancien général vendéen, le grade de colonel-adjudant commandant de l'armée de Naples, et passa de là à l'état-major du prince Eugène, avec lequel il fit la campagne de Russie. Employé pendant les campagnes de 1813 et 1814, il reçut de Napoléon quelques missions importantes et fut mentionné honorablement dans les rapports officiels des batailles de Dresde. Promu général (octobre 1813), il eut le commandement d'une brigade de réserve, se signala (février 1814), à la défense de Nogent, et y gagna le grade de général de division.

Dès que les Bourbons furent remontés sur le trône, il s'empressa de les reconnaître, reçut d'eux, le 20 mai 1814, le commandement supérieur de la 6^e division militaire et le titre de grand-officier de la Légion d'honneur. Il parvint encore à s'insinuer pendant les Cent-Jours dans les bonnes grâces de l'Empereur; Napoléon 1^{er}, cédant, a-t-on dit, aux instances des généraux Gérard et Labédoyère, le plaça à la tête d'une des divisions de l'armée qui s'organisaient dans le Nord. On sait quelle y fut sa conduite à la veille de Waterloo. Dans la nuit du 14 au 15 juin 1815, l'armée française venait d'entrer à Charleroi; tout à coup, le général de Bourmont quitta ses troupes et, sous leurs yeux, passa à l'ennemi. Au mois d'octobre de la même année, il figura comme témoin dans le procès du maréchal Ney et fut de ceux qui chargèrent le plus l'accusé. On se rappela alors qu'appartenant, en mars, comme général de division, au corps d'armée de Ney, il n'avait rien fait pour arrêter la défection des troupes, n'avait donné à son chef ni avis, ni conseil, et avait assisté et consenti à la lecture que fit le maréchal de la proclamation de Napoléon. Il contribua également à la condamnation du

général Bonnaire. Nommé, en 1816, commandant d'une des divisions de la garde royale, il prit, en 1823, une part active à l'expédition d'Espagne, et fut créé pair de France, le 9 octobre 1823. Il s'était fait peu remarquer à la Chambre haute, lorsqu'en 1829, il accepta d'entrer dans le ministère Polignac avec le portefeuille de la guerre. Malgré l'énergique protestation du parti libéral, le *Journal des Débats* l'appela « le déserteur de Waterloo, aujourd'hui exposé sur l'échafaud du ministère », malgré les démissions qu'envoyèrent aussitôt plusieurs généraux et officiers supérieurs, malgré ce mot cruel prononcé par Royer-Collard: « Aujourd'hui moins que jamais, je voudrais être président, car j'aurais peur d'être chargé de rappeler à l'ordre ceux qui s'en entendent vis-à-vis de M. Bourmont », le nouveau ministre se présenta devant la Chambre. Pourtant M. de Polignac ayant senti la nécessité d'opérer une puissante diversion, l'expédition d'Alger fut décidée, et on en confia le commandement en chef au comte de Bourmont, qui se rendit à Marseille pour hâter l'embarquement. Le 18 avril 1830, l'armée était embarquée; le 5 juillet, Alger capitula. Le 14, Charles X éleva Bourmont à la dignité de maréchal de France; un des quatre fils du commandant en chef avait été tué au combat de Staouéli. Mais pendant que le drapeau blanc flottait sur les murs d'Alger, le peuple renversait à Paris le trône de Charles X. La nouvelle en parvint bientôt en Afrique, par un navire marchand; Bourmont s'empressa d'adresser à l'armée une proclamation où il déclarait qu'il serait « toujours fidèle à ses serments et à la loi fondamentale du royaume ». Le 17 août, obéissant à des ordres officiels, l'armée d'Afrique arbora la cocarde nationale; le 2 septembre, le général Clauzel, désigné par le nouveau gouvernement pour remplacer Bourmont en Algérie, se rendit à son poste, et l'ancien ministre dut se retirer. Il se rendit en Angleterre, auprès de Charles X. Depuis, il essaya d'exciter la guerre en Vendée (1832), où il accompagna la duchesse de Berry dans son entreprise. Il mit aussi son épée au service de don Miguel en Portugal. Le gouvernement de Louis-Philippe lui appliqua les dispositions du Code concernant les Français qui servent en pays étranger sans autorisation; mais l'amnistie de 1840 lui permit de rentrer en France. Napoléon a dit de lui, à Sainte-Hélène: « Bourmont est un de mes erreurs. »

BOURNAT (FRANÇOIS-JOSEPH-CALIXTE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Jouques (Bouches-du-Rhône), le 4 octobre 1814, mort à Marseille, le 28 février 1886, appartenait à une famille de riches industriels. Il se fit recevoir avocat et inscrivit au barreau de Marseille, puis il y exerça la profession d'avoué; conseiller général des Bouches-du-Rhône pour le canton de Peyrolles, d'où il était originaire, il fut élu, le 1^{er} juin 1863, député au Corps législatif, par la 2^e circonscription des Bouches-du-Rhône, avec 15,717 voix (23,591 votants, 37,484 inscrits); le gouvernement avait soutenu sa candidature contre celle de Thiers, candidat de l'opposition, qui obtint 7,717 voix. Il fut quelque temps secrétaire de la Chambre, appartenant à la majorité dynastique et vota avec elle jusqu'au 4 septembre 1870, notamment pour la déclaration de guerre à la Prusse. Il avait été réélu, le 24 mai 1869, par 14,989 voix contre 9,864 à Jules Favre, républicain, et 3,495 à M. Poujolat, légitimiste. En 1870, il rentra dans la

vie privée. Il s'est porté, mais sans succès, comme candidat conservateur aux élections sénatoriales de janvier 1876, dans les Bouches-du-Rhône. — Officier de la Légion d'honneur, du 4 août 1867.

BOURNAZEL (JEAN-BAPTISTE, COMTE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Bournazel (Aveyron), le 17 octobre 1736, mort à une date inconnue, vivait avec son père dans la terre et seigneurie de Bournazel en Rouergue, lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Villefranche en Rouergue. Il fut un des membres les plus obscurs de la droite, et les procès-verbaux de l'Assemblée sont muets sur son compte. — Le *Moniteur* officiel de l'époque ne s'est occupé de lui que très indirectement (numéro du 22 mars 1790), pour rectifier, à l'article « Variétés », un fait intéressant le château de Bournazel, et inexactement rapporté par le *Mercur*. « Le château de M. de Bournazel (*sic*), père du député de ce nom à l'Assemblée nationale, avait écrit cette feuille, a été brûlé, et deux de ses domestiques massacrés. Ce vicillard de quatre-vingts ans a eu beaucoup de peine à se sauver. » Le *Moniteur* rétablit la vérité en ces termes : « Le château de Bournazel (Bournazel) a été pillé, mais non pas brûlé. M. de Bournazel, qui s'était retiré depuis quelque temps à Villefranche, avec toute sa maison, n'a eu aucune peine à se sauver. Aucun de ses domestiques n'a été massacré. »

Des détails authentiques témoignent, d'ailleurs, que l'imprudence d'un détachement de milice de Villefranche, envoyé à Bournazel pour protéger le château, a donné lieu à ce fâcheux événement. Ce détachement s'était emparé d'une église qui communiquait au château; voyant des paysans alarmés accourir pour sonner le tocsin, on voulut les en empêcher; on en tua un, on en blessa trois ou quatre autres. Un grand nombre de paysans survinrent; ils firent retirer le détachement, et ayant ensuite trouvé le cadavre qu'on avait caché dans le château, ils devinrent furieux. Ce meurtre est la cause véritable du pillage du château, et même des autres mouvements qui ont éclaté dans cette province. »

BOURNEL (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Reihel (Ardennes), le 23 février 1740, mort à Reihel, le 21 juin 1806, fut homme de loi dans cette ville, puis administrateur du district. Il ne prit jamais la parole dans l'Assemblée législative, où il siégea, parmi les membres de la majorité, comme député des Ardennes, élu, le 1^{er} septembre 1791, à la pluralité des voix sur 312 votants. Partisan de Bonaparte, il entra dans la magistrature le 28 floréal an VIII, en qualité de commissaire près le tribunal civil de Reihel, et mourut procureur impérial.

BOURNEVILLE (DÉSIRÉ-MAGLOIRE), député de 1883 à 1889, né à Garancières (Eure), le 21 octobre 1840, vint étudier la médecine à Paris sous le second Empire, et, tout en suivant les cours de l'École, se mêla au mouvement démocratique. « En 1866, dit une biographie, bien que concourant pour l'internat, il quitta tout pour aller soigner les cholériques d'Amiens. » Puis il revint à Paris, collabora au *Réveil* de Delescluze, se fit recevoir docteur en 1870, et fut, pendant le siège, chirurgien-major au 160^e bataillon de la garde nationale et chirurgien-major à l'ambulance du Jardin des plantes; en même

temps il remplissait les fonctions d'interna à la Pitié, il resta à ce poste pendant les deux sièges de Paris. Fondateur (1873) d'un journal spécial qui acquit bientôt de l'autorité, le *Progress médical*, il entra, quelques années plus tard, au conseil municipal de Paris, où il représenta le 5^e arrondissement, et se fit remarquer par son activité. Partisan de la réforme des établissements hospitaliers et particulièrement de la « clausification » de tous ces établissements, il fut le promoteur de la création des écoles municipales d'infirmières laïques destinées à remplacer les religieuses, publia une série de manuels à l'usage de ces infirmières, et, durant son passage au conseil, ne rédigea pas moins de trente-quatre rapports sur les améliorations à réaliser, d'après lui, dans les services de l'assistance publique. Le 4 février 1883, le docteur Bourneville fut élu député par la 1^{re} circonscription du 5^e arrondissement de Paris, en remplacement de Louis Blanc, décédé; il s'était présenté comme candidat républicain radical et avait obtenu 3,422 voix contre 2,673 à M. Engelhardt ancien préfet, ancien conseiller municipal de Paris, opportuniste, et 461 à M. Emile Gautier, anarchiste. M. Bourneville prit place sur les bancs de l'extrême gauche et vota, avec ce groupe, *contre* l'ordre du jour de confiance (6 mars 1883) accordé au ministre J. Ferry à propos de la revision. M. Bourneville se prononça encore *contre* les crédits du Tonkin, *contre* la loi sur les récidivistes, *contre* le maintien de l'ambassade auprès du pape et *pour* l'abrogation du Concordat, etc. Il fit un rapport intéressant sur l'assainissement de la Seine et l'utilisation agricole des eaux d'égout; mais il ne put obtenir que ce rapport fut discuté avant la fin de la législature. Aux élections du 4 octobre 1885, le docteur Bourneville fut porté dans le département de la Seine sur la liste élaborée par les principaux organes de la presse radicale et patronnée par M. Clémenceau. Il fut élu au scrutin de ballottage du 18 octobre, le 19^e sur 35, par 285,715 voix (416,886 votants et 564,338 inscrits). Comme précédemment, il a voté avec les radicaux de la Chambre : le 8 février 1886, *pour* la proposition Michelin tendant à rechercher les origines et les causes de l'expédition du Tonkin, et à déterminer la responsabilité de ses auteurs; le 10 avril, *contre* l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation Maillard à propos de la grève de Decazeville. Il s'est prononcé *pour* l'adoption de la loi sur l'enseignement primaire, *contre* le budget des cultes, *pour* la suppression des sous-préfets; le 17 mai 1887, *pour* la proposition de résolution de la commission du budget (chute du ministère Goblet); le 19 novembre, *pour* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier); le 31 mars 1888, *pour* l'urgence de la proposition de revision (chute du ministère Tirard.) M. Bourneville a voté dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOURON (FRANÇOIS-ANNE-JACQUES), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Laurent-de-la-Salle (Vendée), le 2 octobre 1752, mort à Vellandin, près Bazoges-en-Paredis (Vendée), le 30 avril 1832, était depuis douze ans

avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte quand la Révolution éclata. Délégué du tiers-état à l'Assemblée provinciale du Poitou, convoquée par élit du 12 janvier 1787, et qui se réunit à Poitiers le 25 août suivant, il publia, le 12 décembre de la même année, un mémoire sur les futurs Etats-Généraux, sous le titre : *Moyens de sauver le royaume de la banqueroute*, par un ami de son temps.

Elu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Poitou (27 mars 1789), il siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, et, le 7 juin 1790, à propos du décret relatif à la fête de la Fédération projetée pour le 14 juillet, demanda que les députations des corps militaires à cette fête fussent désignées par la voie du sort. Après la session de la Constituante, Bourron fut élu haut juré de la Vendée. Il devint, le 7 septembre 1792, procureur général syndic dans le même département. Le consulat le nomma (24 floréal an VIII) juge au tribunal d'appel de la Vienne. Membre de la Légion d'honneur, du 23 prairial an XII, il fut, lors de la réorganisation judiciaire de 1811, promu conseiller à la Cour impériale de Poitiers, où il siégea jusqu'en 1818. Il fut alors nommé conseiller honoraire, et se retira près de Bazoges-en-Pareds, où il mourut.

BOURQUENEY (LOUIS-JOSEPH-XAVIER-FERDINAND), député de 1831 à 1834, né à Nozeroy (Jura), le 12 juillet 1786, mort à une date inconnue, était président de chambre à la Cour royale de Besançon. Le 5 juillet 1831, le 2^e collège électoral du Doubs (Besançon) l'envoya siéger à la Chambre. Il vota avec la majorité conservatrice, notamment pour l'ordre du jour Ganneron (septembre 1831). Son nom ne figure pas parmi les votants, dans le procès de la *Tribune* devant la Chambre des députés, en avril 1833; il n'est pas davantage du nombre de ceux qui déclarèrent s'abstenir volontairement (M. Bourquenev était sans doute absent). Chevalier de la Légion d'honneur, il fut admis à la retraite comme président de chambre, le 10 janvier 1857.

BOURQUENEY (FRANÇOIS-ADOLPHE, BARON DE), sénateur du second Empire, né à Paris, le 7 janvier 1799, mort à Paris, le 26 décembre 1869, fit ses études au lycée Bonaparte, et débuta dans la carrière diplomatique à dix-sept ans, comme attaché d'ambassade aux Etats-Unis. Secrétaire de légation à Berne, il quitta ce poste pour entrer au *Journal des Débats*. Ce ne fut qu'après 1830 qu'il reprit ses fonctions diplomatiques. On le retrouve, en 1840, secrétaire d'ambassade à Londres, sous Guizot; ce fut lui qui signa, après le départ de celui-ci, en qualité de chargé d'affaires, la convention des détroits (1841), qui faisait rentrer la France dans le concert européen. Créé baron par Louis-Philippe en 1842, il fut nommé, un an après, ministre à Constantinople, reçut le titre d'ambassadeur en 1844, et donna sa démission à la révolution de 1848. Sa conduite avait été de tout point conforme à la politique de « paix à tout prix » suivie par le cabinet de cette époque. Il rentra dans la vie publique au début du second Empire, comme ministre plénipotentiaire à Vienne; dans les conférences qui eurent lieu en cette ville (1854), il insista sur l'adoption des « quatre garanties » dont il fit la condition expresse de la paix. Il assista au congrès de Paris, puis fut accrédité comme ambassadeur à Vienne au mois de juin 1856. Le 31 mars de la même année, il avait été appelé

au Sénat impérial. M. de Bourquenev prit encore une part importante aux négociations qui terminèrent la guerre d'Italie. Signataire du traité de Zurich (1859), il reçut de Napoléon III, à cette occasion, le titre de comte. Admis à la retraite comme ambassadeur, le 2 mai 1860, il siégea jusqu'à sa mort parmi les sénateurs les plus dévoués au régime impérial, et intervint à plusieurs reprises dans les débats de la Chambre haute. — M. de Bourquenev était grand-croix de la Légion d'honneur.

BOURRAN DE MARSAC (JOSEPH, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, puis au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), le 8 mars 1747, mort à Villeneuve-d'Agen, le 5 juillet 1821, était, en 1789, « propriétaire cultivateur » à Villeneuve. Il fut, le 26 mars 1789, élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Agen, se déclara pour la Révolution, et se réunit au tiers état. Il devint maire de Villeneuve, administrateur du conseil du département de Lot-et-Garonne, puis commissaire du gouvernement près l'administration municipale de sa ville natale, ainsi que membre de la commission des hospices. Après le coup d'Etat de brumaire, le « citoyen Bourran » fut nommé (3 floréal an VIII) sous-préfet de Villeneuve-d'Agen. Il quitta ce poste en 1804, et abandonna la vie politique.

BOURREAU. — Voy. BEAUSÉJOUR (DE),

BOURRÉE. — Voy. CORBERON (BARON DE).

BOURRIENNE (LOUIS-ANTOINE FAUVELET DE), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Sens (Yonne), le 9 juillet 1769, mort à Caen (Calvados), le 7 février 1834, entra à l'Ecole militaire de Brienne où il fut le condisciple et l'ami de Napoléon Bonaparte « par une de ces sympathies de cœur, a-t-il écrit depuis, qui s'établissent bien vite ». Ne pouvant justifier des quatre quartiers de noblesse nécessaires alors pour aspirer aux hautes fonctions militaires, il quitta l'Ecole de Brienne en 1788 pour entrer dans la diplomatie, alla étudier à Leipzig le droit et les langues étrangères, voyagea en Prusse et en Pologne, et de retour en France, en avril 1792, fut nommé secrétaire de légation à Stuttgart. Rappelé en France en mars 1793, en raison de la déclaration de guerre à l'Allemagne, il préféra ne pas revenir, s'établit à Leipzig et s'y maria. Arrêté par ordre de l'électeur de Saxe pour intelligences avec un agent français, il fut remis en liberté au bout de 70 jours, et dut quitter la Saxe. A son retour à Paris, en 1795, il se fixa à Sens et parvint à se faire rayer de la liste des émigrés, grâce à la protection de Bonaparte qui le recommanda à Merlin, membre du Directoire. Pendant la brillante campagne d'Italie (1797), il se rendit auprès de Bonaparte à Gratz (Styrie), devint son secrétaire intime (messidor an V), le suivit dans toutes ses campagnes, fut installé, au retour, aux Tuileries, et nommé conseiller d'Etat (an IX). Compromis, comme associé, dans la faillite de la banque Coulon, il tomba en disgrâce; mais, soutenu par Fouché, il réussit, en l'an XIII, à se faire nommer ministre plénipotentiaire à Hambourg, près le cercle de la Basse-Saxe. Il occupa ce poste jusqu'en 1813, non sans encourir des accusations de concessions: l'enquête faite à ce sujet par ordre de l'empereur lui fut favorable. Chassé par l'invasion, il rentra à Paris, fut

appelé, par le gouvernement provisoire (1814), à la direction générale de postes, fonctions dans lesquelles il ne fut pas maintenu par Louis XVIII, qui le nomma conseiller d'Etat honoraire, et lui donna (avril 1814) la croix de la Légion d'honneur. Une lettre du nouveau légionnaire, du 13 avril 1814, mérite d'être reproduite : « M. le prince de Bénévent, écrit-il, vient de me faire donner par le roi la décoration de la Légion d'honneur; le roi me traite mieux que Bonaparte. Mais en fait il n'oblige pas un ingrat, car, même lors de ma liaison avec l'Empereur, je désirais toujours le retour en France de cet excellent prince et de son auguste maison. »

Au moment où Napoléon s'échappait de l'île d'Elbe, Bourrienne était nommé préfet de police (12 mars 1815); il venait de signer, comme député, l'arrestation de Fouché, quand, effrayé par l'arrivée foudroyante de l'Empereur, il partit pour Gand. Choisi, au retour des Bourbons, comme président du collège électoral de l'Yonne (17 août 1815), il fut élu député au collège de ce département, le 22 août, par 106 voix sur 179 votants et 246 inscrits; il ne fit pas partie de la Chambre élue en 1816, mais le même collège lui renouvela son mandat, le 13 novembre 1820, par 142 voix sur 180 votants, le 10 octobre 1821, par 144 voix sur 170 votants, et le 6 mars 1824. Il montra, dans ces législatures, des sentiments ultra-royalistes, combattit tous les projets libéraux, et fut un des fermes soutiens du ministère Villèle à la Chambre septennale. Son nom fut mêlé, en 1826, au procès d'une aventurière politique, de son vrai nom Mme Benoît, qui se faisait appeler marquise de Campestre. La révolution de juillet lui fit perdre sa fortune et la raison; enfermé, en 1832, dans une maison de santé de Caen, il y mourut, deux ans après, d'une attaque d'apoplexie.

BOURRILLON (XAVIER), député de 1876 à 1877, de 1881 à 1885 et de 1886 à 1889, né à Mende (Lozère), le 8 novembre 1840. Grand industriel dans cette ville, où il possède une fabrique de draps, il fut élu, comme républicain, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Mende, avec 5,586 voix (9,963 votants, 13,105 inscrits), contre 4,366 à M. de Ligonnès, monarchiste. Membre de la gauche, il combattit le Seize-Mai, compta parmi les 363 et se représenta, après la dissolution de la Chambre, aux suffrages de ses électeurs : il échoua, le 14 octobre 1877, avec 3,218 voix; l'élu conservateur, M. Monteils, en avait obtenu 7,524. M. Bourrillon fut ramené à la Chambre le 21 août 1881, par 8,148 voix sur 9,168 votants et 13,799 inscrits (M. Monteils ne s'était pas représenté). Il vota constamment avec la gauche opportuniste : pour les ministères Gambotta et Ferry, pour l'expédition du Tonkin, pour la loi sur les récidivistes, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Le 4 octobre 1885, porté dans le département de la Lozère sur la liste républicaine, il ne réunit que 7,261 voix, tandis que le dernier élu de la liste conservatrice, M. Joly de Morey, en obtenait 16,534. Mais l'élection de la Lozère fut invalidée par la Chambre; un nouveau scrutin s'ensuivit, qui donna, cette fois, la majorité aux républicains, le 14 février 1886 : M. Bourrillon, élu par 16,333 voix (31,621 votants, 38,636 inscrits), reprit sa place dans le groupe opportuniste, à l'union des gauches, et soutint les ministères Rouvier et Tirard; dans la dernière

session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), et a voté contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), pour les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOURSALT-MALHERBE (JEAN-FRANÇOIS BOURSALT, dit), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris, le 19 janvier 1750, mort à Paris, le 25 avril 1842, descendait de Edme Boursault, poète dramatique (1638-1701), et était fils d'un riche drapier du quartier des Innocents. Il quitta sa famille pour suivre des comédiens ambulants, au milieu desquels il occupa vite le premier rang, sous le nom de guerre de Malherbe. Le 5 décembre 1778, il débutait avec succès à Paris dans le *Philosophe marié* et dans la *Gageure imprévue*, allait à Marseille prendre la direction du Grand-Théâtre, puis partait pour Palerme, où la protection du vice-roi Carraccioli assurait d'abord la fortune de son théâtre, mais pour peu de temps, puisque Boursault, ruiné, en était bientôt réduit à se jeter à la mer, au moment où le roi Ferdinand passait en voiture. Cette coïncidence lui valut l'intérêt du monarque, qui fit acquitter les dettes du malheureux directeur. Rentré à Paris en 1789, il adopta, avec enthousiasme les idées nouvelles, se lia avec le comédien Collot d'Herbois, dont il avait été l'ami de collège, fonda, en 1790, le Théâtre-Molière, passage des nourrices, entre les rues Saint-Martin et Quincampoix, et y fit représenter, entre autres, les pièces révolutionnaires du général Ronsin. Mais le théâtre fut fermé après le 10 août 1792; Boursault, sans emploi, se fit nommer électeur de Paris, et fut élu, le 20 septembre 1792, député suppléant à la Convention par le département de Paris, avec 320 voix sur 621 votants. Il ne fut admis à siéger que le 22 mars 1793, en remplacement de Manuel, démissionnaire; sous la Restauration, des journaux royalistes l'ayant accusé, à tort, d'avoir voté la mort de Louis XVI, Boursault leur fit un procès et le gagna.

A la Convention, il fut envoyé en mission en Vendée, fut accusé de concussion comme entrepreneur de charrois militaires (27 novembre 1793), contraria plus d'une fois, par son activité brouillonne et indépendante, les plans du général Hoche, dénonça le général Rossignol (27 juillet 1794), et passa à l'armée du Nord pour y rétablir l'ordre, mais sans y réussir. Au 31 mai 1793, il avait sauvé la vie à ses collègues Buzot, Savary, Lahaye et Lesage, en les déguisant en charretiers, et en les faisant conduire à Caen. Dénoncé à Robespierre, il fut sauvé par Collot d'Herbois qui lui fit donner la mission d'aller acheter des chevaux à Rennes. Dans une seconde mission en Bretagne, il montra beaucoup d'humanité, fit sortir des prisons les Bretons et les prêtres, et fit enlever la guillotine. Le gouverneur anglais de Jersey écrivait alors à son gouvernement : « Depuis que le représentant Boursault parcourt la Bretagne, le système de clémence qu'il a adopté est plus nuisible à nos intérêts que la présence d'une armée de cent mille bleus. » A Nantes, il mit en liberté des nobles et la sœur de Charrette. Une nouvelle mission lui fut donnée, avant le 13 vendémiaire, dans le comtat Venaissin; il y arrêta autant qu'il put l'effusion du sang, et, poursuivi un jour par la populace, il tendit son bras nu à un boucher,